



Ordonnances Macron encore pires que la loi travail !

Public, privé, toutes et tous concerné-e-s !

Nous nous sommes battus en 2016 pour l'abrogation de la loi Travail qui a remis en cause nos droits. A peine élu, Emmanuel MACRON veut faire passer au pas de charge, d'ici fin septembre, des ordonnances qui aggravent encore cette loi .

Une fois de plus, c'est le MEDEF qui fait sa loi !

Le projet d'Ordonnances permettrait au patronat :

- ☞ de faciliter les licenciements
- ☞ de précariser encore plus le CDI par la généralisation des CDD
- ☞ d'inverser totalement la hiérarchie des normes !

La loi travail conduit à des accords d'entreprises inférieurs à la loi et aux conventions collectives sur la durée du travail, les heures supplémentaires. **Avec le projet d'Ordonnance, tout pourra être remis en cause dans l'entreprise** : grilles de salaires, conditions de travail, définition du travail de nuit, recours aux CDD, causes de licenciements

- ☞ d'utiliser les référendums 100% patronaux contre les syndicats de salariés
- ☞ de réduire les droits et les moyens des représentants du personnel
- ☞ d'indemniser toujours moins les salariés en cas de licenciement abusif.

Ce projet détruit le code du travail, menace le CDI et le statut de la fonction publique, laissant à la jeunesse toujours plus de chômage et de précarité.

C'est inacceptable !

Non aux ordonnances Macron !

Abrogation de la loi travail !

Après les ordonnances travail, le gouvernement veut continuer à s'en prendre à nos droits : retraites, sécurité sociale, augmentation de la CSG, suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires

C'est dès maintenant qu'il faut nous faire entendre !

Rassemblement et conférence de presse

Jeudi 29 juin 2017 à partir de 11h30

Devant la Préfecture au Puy en Velay